

Manitoba Ombudsnouvelles

2014-3

Bulletin de l'accès à l'information du Manitoba
et de la protection de la vie privée de l'Ombudsman

Manitoba Connections 2014

**Conférence sur l'accès à l'information,
la protection de la vie privée, la sécurité et
la gestion des renseignements**

**Organisée par le Bureau de l'ombudsman du Manitoba
Les 6 et 7 octobre 2014 | Hôtel Delta de Winnipeg**

La Conférence Manitoba Connections sur l'accès à l'information, la protection de la vie privée, la sécurité et la gestion des renseignements est l'occasion d'obtenir des infos à jour qui vont vous permettre de prendre des décisions plus éclairées dans le monde complexe de ces disciplines interdépendantes.

- Informez-vous sur les sujets d'actualité et les dernières tendances dans les domaines de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée, de la sécurité et de la gestion des renseignements.
- Trouvez des solutions pratiques aux questions qui vous attendent au bureau en matière d'information.
- Réseautez et créez des liens avec des collègues d'autres secteurs et organisations.

En collaboration avec un comité consultatif de représentants d'organismes publics et de dépositaires visés par la Loi sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée (LAIPVP) et par la Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP), l'ombudsman du Manitoba a conçu cette conférence de façon à vous fournir la meilleure expérience de perfectionnement professionnel possible.

Grâce à une série de cinq présentations en plénière et à 16 séances de groupe différentes, vous pouvez personnaliser votre apprentissage. De plus, préalablement à la conférence, trois ateliers facultatifs d'une demi-journée sont prévus le matin du 6 octobre pour approfondir certaines questions.

www.manitobaconnections.ca

**Inscrivez-vous dès maintenant! Les tarifs de préinscription
sont valables jusqu'au vendredi 12 septembre 2014.**



FAQ sur l'édition 2014 de Manitoba Connections

Le compte à rebours a commencé pour Manitoba Connections 2014, la conférence sur l'accès à l'information, la protection de la vie privée, la sécurité et la gestion des renseignements que notre Bureau accueille les 6 et 7 octobre à l'hôtel Delta de Winnipeg.

Voici quelques-unes des questions souvent posées au sujet de la conférence.

Pourquoi *Connections*?

L'information est au coeur de tous les programmes et services des organismes publics et des dépositaires. Bon nombre de ces programmes et services concernent les renseignements personnels ainsi que les renseignements médicaux personnels de citoyens, de clients, de patients, d'étudiants et d'employés.

Manitoba Connections reflète l'interdépendance entre l'accès à l'information, la confidentialité, la sécurité et la gestion des renseignements. Du fait de cette interdépendance, le renforcement de l'un de ces domaines profite également aux autres. Par exemple, des pratiques rigoureuses en matière de gestion des renseignements améliorent l'accès à l'information mais aussi facilitent la protection de la vie privée. De même, la sécurité des renseignements assure la protection et la surveillance de l'information mais aussi la confidentialité des renseignements personnels et des renseignements médicaux personnels.

Manitoba Connections permet de reconnaître les avantages du décloisonnement de ces domaines. Le regroupement de ces disciplines de l'information dans le cadre d'une conférence peut aider les employés des organismes publics et les dépositaires à perfectionner leurs compétences dans ces domaines et à renforcer cette interdépendance dans leur lieu de travail.

À qui s'adresse la conférence?

Cette conférence a été conçue pour ceux et celles qui traitent les questions d'information et qui sont au service d'organismes publics et de dépositaires, dont :

- les ministères et organismes provinciaux
- les administrations municipales
- les établissements de soins de santé et les offices régionaux de la santé
- les divisions scolaires
- les universités et les collèges

Cela inclut les employés qui travaillent dans les domaines suivants :

- l'accès à l'information
- la confidentialité des renseignements
- la gestion des renseignements et des dossiers
- la technologie de l'information
- la sécurité des renseignements
- la gestion et l'administration des programmes
- la prestation de services directs
- l'analyse des politiques
- l'analyse des programmes
- les ressources humaines
- le domaine juridique
- les communications

Choix de participation : Vous pouvez vous inscrire seulement à la conférence (un jour et demi), à la conférence et à l'atelier facultatif d'une demi-journée (deux jours) ou seulement à l'atelier (une demi-journée).

Où puis-je en savoir davantage?

Consultez le programme dans le site Web de la conférence à <http://www.manitobaconnections.ca/> (en anglais)

Veuillez noter que les préinscriptions sont maintenant acceptées jusqu'au 12 septembre.

Que peut-on attendre de la conférence?

Pendant une journée et demie, les participants et participantes vont pouvoir écouter cinq conférenciers en séance plénière et personnaliser leur apprentissage en choisissant parmi 16 séances de groupe différentes. De plus, préalablement à la conférence, trois ateliers facultatifs d'une demi-journée sont prévus le matin du 6 octobre pour approfondir certaines questions.

5 séances plénières

- Barbara Bucknell, directrice par intérim des politiques et de la recherche au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, examinera en quoi les progrès technologiques transforment nos perspectives sur la protection de la vie privée, dans sa communication intitulée *Digital Privacy - re-examining evolving privacy rights*.
- David Loukidelis, conseiller en protection de la vie privée et ancien commissaire à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique, fera le point sur les changements législatifs relatifs à la garde et au contrôle des dossiers, dans sa communication intitulée *Whose Records Are They? Practical Guidance for School Boards, Local Governments and Others on Custody and Control*.
- Brian Beamish, commissaire (par intérim) à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, nous informera sur les questions d'actualité en matière d'accès à l'information, dans sa communication intitulée *Trends and Challenges in Access to Information*.
- Lawrence Dobranski, directeur de la sécurité de la technologie de l'information et des communications à l'Université de la Saskatchewan, abordera les problèmes liés à l'autorisation, pour les employés, d'utiliser leurs propres appareils mobiles pour se connecter au réseau de l'employeur, dans sa communication intitulée *Creating, Implementing and Monitoring a Bring Your Own Device Policy in the Workplace*.
- Brad « RenderMan » Haines, pirate informatique et conseiller en sécurité, présentera son point de vue sur la sécurité, dans sa communication intitulée *So you Think Your Data is Private: A Hacker's View of Privacy and Security*.

- Portail d'accès au gouvernement : L'initiative de la ville de Brandon pour un gouvernement ouvert
- Gestion des atteintes à la vie privée : passer du négatif au positif
- Lignes directrices sur l'enregistrement des activités des utilisateurs
- Gestion des dossiers et considérations d'ordre économique
- Lettre à l'auteur d'une demande de communication ...
- Comment s'orienter dans le labyrinthe de la protection de la vie privée
- Les activités de vérification à l'ère de l'électronique
- Ça n'arrive qu'aux autres... Limiter les risques pour les documents
- Outils et conseils pour assurer le suivi et le traitement des demandes d'accès
- Actualité juridique : activités récentes et à venir en matière de législation sur la protection de la vie privée
- Pratiques du Manitoba Centre for Health Policy en matière de confidentialité et de sécurité
- Mise hors service des appareils – Qui est chargé de la garde et du contrôle de votre contenu?
- Gestion de grands problèmes d'accès dans de petites organisations
- Protection de la vie privée des employés
- Introduction aux normes de sécurité ISO pour les professionnels de la protection de la vie privée
- Quelques conseils sur la gestion de l'information et la protection de la vie privée

16 séances de groupe

Seize séances de groupe différentes, y compris des séances propres au secteur de la santé, traitent l'accès à l'information, la protection de la vie privée, la sécurité et la gestion des renseignements. Un grand nombre d'entre elles sont pertinentes pour toutes sortes d'employés du secteur public. Par exemple, la séance consacrée à la protection de la vie privée des employés et présentée par Lynn Romeo, commissaire de la fonction publique, s'adresse à tous les employés et en particulier aux gestionnaires et aux spécialistes des ressources humaines.

3 ateliers facultatifs préalables à la conférence

- L'atelier intitulé *PIA Essentials* vous expliquera comment procéder à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFRVP), que vous soyez débutant ou que vous souhaitiez mettre vos connaissances à jour. Il s'inspirera du nouveau guide élaboré par Santé, Vie saine et Aînés Manitoba.
- À la demande générale, nous vous proposons de nouveau l'atelier intensif intitulé *Access and Privacy Coordinator/Officer Bootcamp*. Que vous soyez novice ou expérimenté, cet atelier vise à faire de vous un meilleur coordonnateur ou agent de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée.
- L'atelier intitulé *How to Make Your Written Advice Crystal Clear* devrait vous aider à élaborer ou à améliorer les politiques et lignes directrices relatives à la gestion de l'information dans votre bureau. Il vous expliquera comment organiser vos communications écrites et quels termes choisir pour faire passer votre message.

Nouveaux rapports d'enquête publiés en ligne

Les cinq rapports suivants établis en vertu de la Loi sur l'ombudsman ont été publiés dans la section (orange) de la Division de l'ombudsman de notre site Web, sous la rubrique Municipal Investigation Reports, à l'adresse suivante :

http://www.ombudsman.mb.ca/documents_and_files/municipal-investigation-reports.html

- Ville de Winnipeg (2013-0381) :** Un cas susceptible d'intéresser bien des personnes pendant la saison estivale de construction a examiné l'impact de travaux de construction sur un commerce local. Nous avons reçu une plainte selon laquelle les travaux de voirie effectués à côté d'un restaurant ont causé une perte de revenu lorsque l'accès à l'établissement a été restreint et que les travaux et les racines d'arbre ont endommagé le terrain de stationnement. L'ombudsman n'a pas été en mesure de conclure que les actions de la ville ou de son entrepreneur étaient déraisonnables pour ce qui est de l'accès restreint au restaurant du plaignant et des dommages causés par les travaux au terrain de stationnement. Le propriétaire du restaurant n'a pas expliqué clairement le problème des dommages causés par les racines d'arbre et la ville a accepté d'examiner davantage la question.
- Municipalité rurale de De Salaberry (2013-0250) :** Pour la première fois au cours d'une enquête de plainte, l'ombudsman du Manitoba a examiné le code de déontologie d'une municipalité à l'égard de ses représentants élus et a déterminé que l'un d'entre eux avait enfreint ce code. Il a reçu une plainte selon laquelle un conseiller de la MR a autorisé des dépenses de réparations routières sans y être autorisé et qu'un représentant élu a traité le plaignant de façon injuste. L'ombudsman a déterminé que les réparations routières étaient autorisées par le conseil dans le cadre du plan financier de la municipalité, mais il a reconnu que le plaignant avait été traité de façon inappropriée par un représentant élu de la municipalité.
- Municipalité rurale d'Alexander (2011-0555) :** Vous souhaitez protéger un rivage contre l'érosion? Nous avons reçu une plainte selon laquelle la MR a mal géré un plan d'amélioration locale visant la construction d'une barrière de protection du rivage et n'a pas suffisamment tenu compte des inquiétudes des propriétaires de chalets concernés. L'ombudsman du Manitoba a estimé qu'aucune preuve ne permettait de conclure que les déficiences dans la supervision et la gestion du projet avaient entraîné l'inefficacité de la barrière de protection. Des améliorations de nature administrative ont été suggérées à la municipalité.
- Municipalité rurale de St. Andrews (2013-0303) :** Il arrive que des municipalités ne communiquent pas les motifs de leurs décisions – ce que déplore constamment l'ombudsman du Manitoba, car cela peut entraîner la colère et la frustration des résidents touchés par ces décisions. Nous avons reçu une plainte selon laquelle une audience publique relative à une demande d'usage conditionnel visant l'exploitation d'un chenil était inéquitable sur le plan procédural. L'ombudsman n'a trouvé aucune preuve indiquant que l'audience publique était inéquitable sur le plan procédural mais son enquête a révélé que l'absence de justification, de la part de la MR, quant au rejet de la demande d'usage conditionnel a peut-être contribué au sentiment du plaignant d'avoir été traité de façon inéquitable.
- Ville de Winnipeg (2013-0185) :** Pourquoi la ville communique-t-elle les noms des propriétaires de biens immobiliers sur certains postes d'ordinateurs auxquels le public a accès mais pas aux personnes qui appellent le service 311 de la ville pour obtenir les mêmes renseignements? Nous avons reçu une plainte à ce sujet. L'ombudsman a estimé que le refus de communiquer des renseignements sur les propriétaires par téléphone était conforme aux exigences de la Loi sur l'évaluation municipale et de la Charte de la ville de Winnipeg. La pratique respecte également les dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

The screenshot shows the Manitoba Ombudsman website's 'Municipal Investigation Reports' page. The header includes the Manitoba Ombudsman logo and navigation links like 'About the Office' and 'Access and Privacy Division'. A sidebar on the left lists various report categories such as 'The Ombudsman Act', 'Provincial Investigation Reports', and 'Systemic Investigation Reports'. The main content area displays a list of reports, each with a title, date range, a brief description of the complaint, and a 'Download PDF' button. The reports listed include:

- City of Winnipeg: Case 2013-0185 – 2014-07-18**: Complaint that the city's 311 service would not provide the identity of real property owners, even though this information is available at public access computers at designated city locations.
- City of Winnipeg: Case 2013-0381 – 2014-07-18**: Complaint that street work adjacent to a restaurant resulted in lost income when access to the premises was restricted, and that construction and tree roots caused damage to a parking lot.
- Rural Municipality of Alexander: Case 2011-0555 – 2014-07-18**: Complaint that the RM failed to properly manage a local improvement plan for construction of a shoreline protection barrier and did not adequately respond to the concerns of affected cottagers.
- Rural Municipality of De Salaberry: Case 2013-0250 – 2014-07-18**: Complaint that a council member of the RM authorized a road repair expenditure without the authority to do so and that an elected official treated the complainant unfairly.

Une bonne dose de confidentialité – Journée de la LRMP à Santé Sud



En juin, nous avons participé à la sixième journée de la LRMP à Santé Sud. Ce jour-là, la région a offert une formation sur la confidentialité dans le cadre de la Loi sur les renseignements médicaux personnels. La formation a intégré des séances pratiques et des études de cas pour aider les employés à comprendre leurs obligations et à traiter les questions de confidentialité dans leur milieu de travail. Des employés de toute la région ont participé aux séances à distance grâce à des connexions au réseau de télésanté. Notre présentation a porté sur l'art de prendre de bonnes décisions en ce qui concerne la communication de renseignements médicaux personnels.

Il est essentiel de sensibiliser les employés à la protection de la vie privée pour s'assurer que les renseignements médicaux personnels sont utilisés correctement et conformément à la LRMP. À cet effet, tout programme doit prévoir l'orientation et la formation des employés au sujet des exigences de la loi et au sujet des politiques et procédures du lieu de travail. Des séances comme celles qui ont été offertes à l'occasion de la journée de la LRMP à Santé Sud, et qui ont porté sur les obligations en matière de confidentialité dans le contexte du travail, permettent aux employés de bénéficier d'une formation plus pratique et plus pertinente.

Autocollants Vigilance-vie privée toujours disponibles

Cinq autocollants différents Vigilance-vie privée sont toujours disponibles pour votre écran d'ordinateur. Créés par un groupe de travail composé de représentants de Cybersanté Manitoba, de Santé Manitoba et du Bureau de l'ombudsman du Manitoba, ils rappellent aux fournisseurs de soins de santé, au personnel de soutien et aux dépositaires de protéger la vie privée des Manitobains et Manitobaines lorsqu'ils utilisent des systèmes de dossiers de santé électroniques. Certains peuvent également intéresser les employés d'autres organismes publics dont les systèmes électroniques renferment les renseignements personnels de leurs clients. Ils peuvent être placés en haut d'un écran d'ordinateur traditionnel ou portatif et s'enlèvent facilement sans laisser de résidu. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.ombudsman.mb.ca/info/privacy-wise-stickers.html>



Request your free **PRIVACY-WISE** stickers today

Remind staff of the importance of privacy when using electronic health systems.

Privacy-wise stickers were created to remind health-care providers, support staff and trustees to protect the privacy of Manitobans when using electronic health systems.

The stickers are easy to remove and will not leave residue on your monitor.

To request stickers, send an email to ombudsman@ombudsman.mb.ca or call 204-982-9130.

FIVE MESSAGES



For more information on privacy and electronic health systems, please visit www.gov.mb.ca/health/phia/resources.html

Semaine du droit à l'information

Pour la neuvième année, l'ombudsman du Manitoba se joindra à d'autres bureaux de commissaires à l'information et à la vie privée de tout le pays pour célébrer la Semaine nationale du droit à l'information, du 22 au 28 septembre 2014, ainsi que la Journée internationale du droit à l'information, le 28 septembre.

La semaine et la journée du droit à l'information reconnaissent le droit démocratique d'une personne d'avoir accès à l'information détenue par le gouvernement, et elles attirent l'attention sur les avantages d'un gouvernement ouvert, accessible et transparent.

L'accès à l'information détenue par le gouvernement peut permettre de savoir ou de préciser sur quelles bases le gouvernement se fonde pour prendre des décisions qui nous touchent, nous permet d'être plus informés pour aborder et débattre les questions publiques qui sont importantes à nos yeux, et nous aide à examiner les actions et les décisions du gouvernement à partir de renseignements tangibles. Tout cela nous incite à participer plus activement au processus démocratique.

D'autres renseignements sur les activités prévues pour la Semaine du droit à l'information seront publiés sous peu dans notre site Web à :
<http://www.ombudsman.mb.ca/info/right-to-know-fr.html>



À venir

22-28 septembre	Semaine du droit à l'information
6-7 octobre	Manitoba Connections 2014 : conférence sur l'accès à l'information, la protection de la vie privée, la sécurité et la gestion des renseignements www.manitobaconnections.ca
19-21 octobre	Atelier du Forum canadien des ombudsmans sur les services correctionnels, Moncton (Nouveau-Brunswick) http://www.ombudsmanforum.ca/en/?p=2757
24 octobre	Venez voir notre table d'exposition à la conférence SAGE de la Manitoba Social Sciences Teachers' Association, au Kildonan East Collegiate
24-25 novembre	Venez voir notre kiosque d'information à l'occasion du congrès annuel de l'Association des municipalités du Manitoba, au centre des congrès RBC de Winnipeg

Tout article de ce bulletin peut être reproduit intégralement ou en partie à condition de citer l'Ombudsman du Manitoba comme source.

Ombudsman du Manitoba : Divisions de l'Ombudsman et de l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Pour vous abonner à OmbudsNouvelles Manitoba ou pour faire retirer votre nom de la liste de distribution, veuillez envoyer votre adresse courriel à Ideandrade@ombudsman.mb.ca

Bureau de Winnipeg
 500, av. Portage, bur. 750
 Winnipeg (Manitoba) R3C 3X1
 Tél. : 204-982-9130
 Téléc. : 204-942-7803
 Sans frais au Manitoba : 1-800-665-0531

www.ombudsman.mb.ca
ombudsman@ombudsman.mb.ca
 Facebook: www.facebook.com/manitobaombudsman
 YouTube: www.youtube.com/user/manitobaombudsman

Bureau de Brandon
 1011, av. Rosser, bur.603
 Brandon (Manitoba) R7A 0L5
 Tél. : 204-571-5151
 Téléc. : 204-571-5157
 Sans frais au Manitoba 1-888-543-8230